



HANDBALL FONDAMENTAL

1. PARTICIPATION

- 1.1. Une équipe par province et par sexe (cfr. règlement général point 8.5.2).
- 1.2. Dans tous les cas, l'équipe ne pourra comprendre qu'un(e) minime A de l'enseignement fondamental.
- 1.3. Une équipe se compose de 7 joueur(euse)s (dont un gardien de but) et de maximum cinq remplaçant(e)s.

2. ORGANISATION ET DUREE DES RENCONTRES

- 2.1. Les rencontres se déroulent sur une seule journée.
- 2.2. Si deux provinces (un seul match) : 2X20 minutes.
Si trois provinces (tournoi triangulaire) : 2X15 minutes.
Si quatre provinces (demi-finales, finale et consolation) : 2X15 minutes.
Si cinq provinces :
poule de 3 : 1X15 minutes.
poule de 2 : 2X15 minutes.
finale : 2X15minutes.

3. CLASSEMENT

- 3.1. En cas d'égalité au classement, c'est le résultat du match entre les ex-aequo qui prime. Si l'égalité persiste c'est le goal-average qui intervient.
- 3.2. On procèdera aux tirs de réparation conformément au règlement de la Ligue Francophone de Handball.

4. PRESCRIPTION TECHNIQUE

- 4.1. Ballon : n°1
- 4.2. Dimension des buts et du terrain : on joue sur terrain normal avec des buts normaux.



HANDBALL

SECONDAIRE

1. PARTICIPATION

- 1.1 Une équipe par province, par catégorie et par sexe.
- 1.2 Une équipe se compose de 7 joueur(euse)s, dont un gardien de but, et de maximum cinq remplaçant(e)s.

2. ORGANISATION ET DUREE DES RENCONTRES

- 2.1. Les rencontres se déroulent sur une seule journée.
- 2.2. Les durées des rencontres sont valables pour les filles et les garçons.

Catégories	Si 2 équipes	Si 3 équipes	Si 4 équipes	Si 5 équipes :	
				Poule de 3	Poule de 2
Minimes	2X15'	2x12'	2X10'	1X10'	2X10'
Cadet(te)s	2X20'	2x18'	2X15'	1X15'	2X15'
Scolaires	2X25'	2x22'	2X20'	1X20'	2X20'
Junior(e)s/Senior(e)s	2X25'	2x22'	2X20'	1X20'	2X20'

3. CLASSEMENT

Le décompte des points se fait de la façon suivante :

match gagné :	3 points
match nul :	1 point
match perdu :	0 point
forfait :	0 point

En cas d'égalité de points, dans les poules, il sera tenu compte, dans l'ordre :

- * de la différence générale de buts marqués (goal-average),
- * du goal-average général (quotient),
- * de la différence de buts entre les équipes terminant à égalité,
- * des tirs de réparation.

Lors des demi-finales, finale et consolation, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procédera aux tirs de réparation conformément au règlement de la Ligue Francophone de Handball.

4. PRESCRIPTION TECHNIQUE

Ballon :	- minimes/cadet(te)s :	n° 1
	- scolaires :	n° 2
	- junior(e)s/senior(e)s :	n° 3